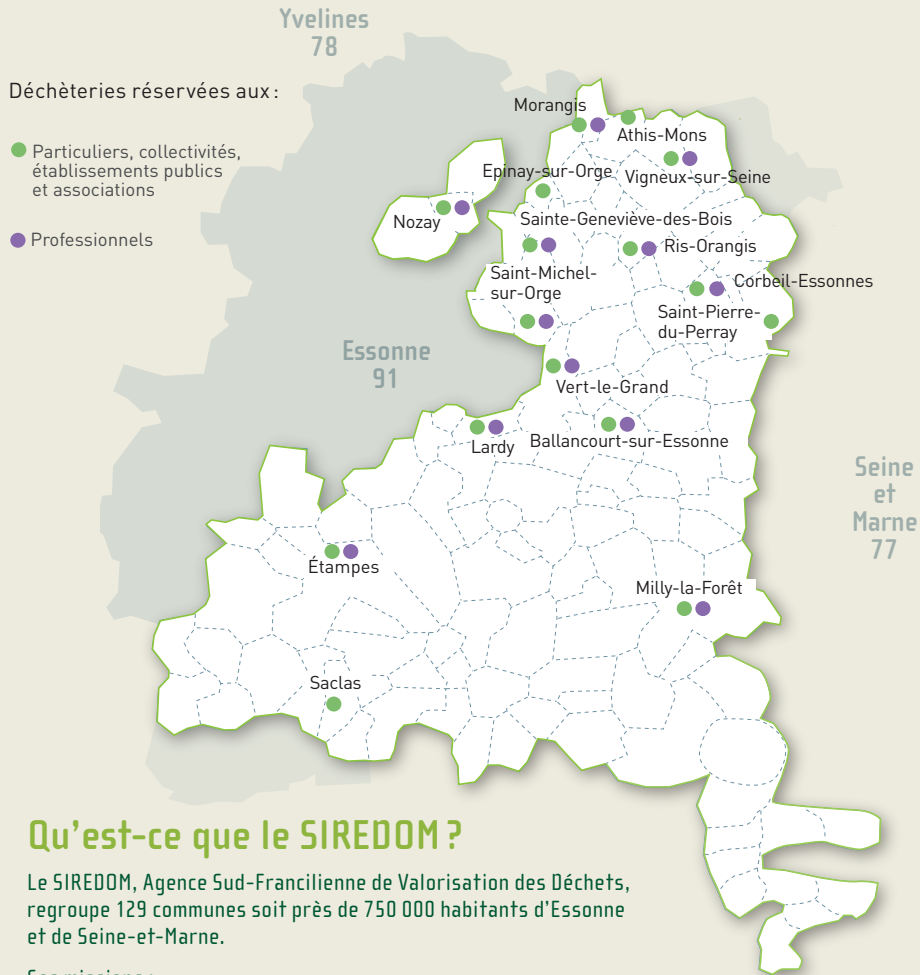


Le Réseau déchèteries du SIREDOM



Qu'est-ce que le SIREDOM ?

Le SIREDOM, Agence Sud-Francilienne de Valorisation des Déchets, regroupe 129 communes soit près de 750 000 habitants d'Essonne et de Seine-et-Marne.

Ses missions :

- traiter et valoriser les déchets : recyclage, compostage, production d'énergie...
- aider les collectivités du syndicat à mettre en place la collecte sélective et les accompagner pour en assurer le suivi ;
- sensibiliser aux questions de prévention et réduction des déchets, promouvoir des opérations de prévention et accompagner les collectivités dans leur mise en place et suivi ;
- produire des outils pour informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets.

SIREDOM

63 rue du Bois Chaland
91090 LISSES
Tél : 01 69 74 23 50

Informations :

Réseau déchèteries :

► N° Indigo 0 820 62 91 91

0,15 € TTC / min

contact@siredom.com

www.siredom.com

A compter du
2 novembre 2015*,
les 15 déchèteries du SIREDOM
sont ouvertes aux habitants
du SIRM de Montlhéry



Vous êtes habitant de :

Ballainvilliers
Linas
Montlhéry
La-Ville-du-Bois

Ce dépliant vous informe
des modalités pratiques
d'accès
aux déchèteries
du SIREDOM

*Dès le 1^{er} novembre, la déchèterie de
Villejust ne sera plus accessible.



Comment accéder aux déchèteries et obtenir votre nouveau badge d'accès ?

Pour accéder au Réseau déchèteries, vous devez **impérativement être** muni d'un badge (1 par foyer).

Celui-ci donne un **libre accès** à l'ensemble des déchèteries du Réseau.



► Où s'adresser :

Renseignez-vous auprès de votre mairie / services techniques pour connaître les modalités d'attribution du badge d'accès.

► Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une pièce d'identité

► Coût du dépôt :

Gratuit, pris en charge par votre collectivité

Attention, l'accès est limité à 20 passages par an et les dépôts pour les particuliers à 8 tonnes/an, tous déchets confondus (2 seuils d'alerte à 6 et 7 tonnes).

► Vous êtes un professionnel

L'accès au Réseau déchèteries est **payant**. Le badge d'accès est **obligatoire**. Pour obtenir votre badge :

Entreprises artisanales, commerciales, industrielles et agricoles de 10 salariés au plus, établissements publics

► Adressez-vous à votre chambre consulaire muni d'un RIB et d'une autorisation de prélèvement

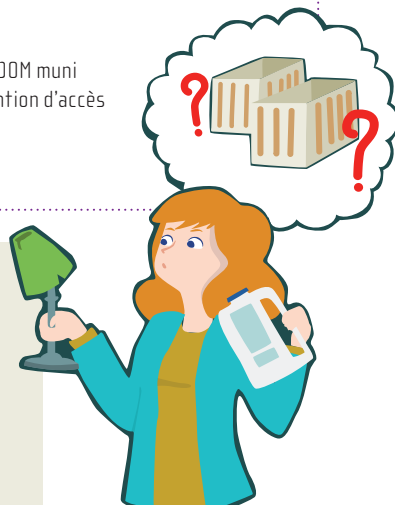
Associations, fondations, auto-entrepreneurs, professions libérales et prestataires de service à la personne

► Adressez-vous au SIREDOM muni d'un RIB et d'une convention d'accès



Un accès réglementé

Le Réseau déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents de déchèterie. Il est consultable auprès de l'agent de déchèterie et sur notre site www.siredom.com



Les déchèteries les plus proches

Nozay

01 69 63 81 10

RD 59 - Chemin des Boeufs

Du lundi au samedi

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés

9h-12h

Fermeture : mardi et jeudi

Ste-Geneviève-des-Bois

01 60 16 60 67

13 rue Paul Langevin

Du lundi au samedi

9h-18h

Dimanche et jours fériés

9h-12h

St-Michel-sur-Orge

01 60 16 01 66

Rue d'Alembert - Techniparc

Du lundi au samedi

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés

9h-12h

Morangis

01 69 09 57 18

Voie du Cheminet

Du lundi au samedi

9h-12h et 13h-18h

Dimanche et jours fériés

9h-12h

Horaires d'hiver

du 15/10 au 31/03

Les déchèteries ferment à 17h.

Fermeture les 25 décembre,
1^{er} janvier et 1^{er} mai.

Après la fermeture du site, l'agent de déchèterie doit s'occuper du nettoyage et de la mise en sécurité des lieux. En cas d'apports importants, nous vous recommandons de venir déposer vos déchets au minimum 15 minutes avant la fermeture.

Pour connaître les coordonnées et horaires d'ouverture de toutes les déchèteries : www.siredom.com

Les déchets acceptés

Bennes

- métaux
- gravats
- déchets végétaux
- cartons
- tout venant enfouissable
- tout venant valorisable
- meubles (mise en place progressive de la filière sur l'ensemble du Réseau)

Containers

- verre
- papiers
- emballages
- huiles de vidange
- textiles

Déchets refusés

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés ou lacérés

- pneus poids lourds ou agricoles, motos, vélos
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- DEEE des collectivités et des professionnels (hors lampes)

* Les DEEE des administrations publiques et des professionnels ne sont pas acceptés dans les déchèteries (hors lampes).

Local DEEE*

Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques

- gros électroménager
- écrans
- informatique, téléphonie, jouets, bricolage...
- lampes (tubes fluorescents, lampes basse consommation, leds...)

Autres déchets

- plâtre
- pneus véhicules légers non-jantés (limité à 4 pneus/mois pour les particuliers et 20/mois pour les services techniques des collectivités)

Local DDS

Déchets Diffus
Spécifiques

- piles, batteries
- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides et bases
- aérosols toxiques
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- radiographies
- produits non-identifiés